

## DELIBERATION 2024/09 CESECC DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE PORTANT COMPOSITION DEFINITIVE DES COMMISSIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE<sup>1</sup>

SEANCE DU 23 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, à Bastia, salle des délibérations Chambre des Territoires, sous la présidence de Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

### Etaient présents :

AIELLO Antoine, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BOUDA Gêrôme, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA Charles, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, DUBREUIL-VECCHI Hêlène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FONDACCI François, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LOTA René, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOBILI Ioura, NOVELLA Christian, OGLIASTRO Fabrice, PAT O'BINE, RIUTORT Jean-Jacques, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, TROJANI Paul, VALLESI Don-Louis, VENTURINI Stefanu.

### Etaient absents et avaient donné pouvoir :

ACKER-CESARI Véronique à BRIGNOLE Jean, BARBE Michèle à NICOLI Marie-Jeanne, BIAGGI Michèle à SALDUCCI Valérie, BRASSET Pasquale à BARTOLI Anthony, CANNAC-PADOVANI Magali à LIBERATORE-RUGGERI Cécile, CASABIANCA François à NOVELLA Christian, CESARI Alexandra à FEDI Marie-Jeanne, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick à NOBILI Ioura, D'ORAZIO Xavier à MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, GIACOMONI Léon à PAT O'BINE, MIAS Patrick à MARCAGGI Antoine, PANTALONI-BARANOVSKY Julie à SALVATORI Marie-Josée, RUBINI Pierre-Jean à ANDREANI Christian, VITALI Pierre à BATTESTINI Antoine.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente

### LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34, R4422-14 et R4422-28

**Vu** la délibération 2024/05 CESEC du 25 mars 2024, portant adoption du règlement intérieur du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

---

<sup>1</sup> Adoptée à l'unanimité

## Après en avoir délibéré

### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse ont procédé à leur inscription dans les commissions en application des articles 6.3 et 6.4 du règlement intérieur

### Article 2 :

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse adopte la composition définitive des commissions telle qu'elle figure en annexe.

Ajaccio, le 23 avril 2024

La Présidente du CESEC,



Marie-Jeanne NICOLI

ANNEXE  
REPARTITION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS